



BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE
SUPERVISION BANCAIRE

Communiqué de presse

5 juin 2020

La BCE finalise l'évaluation complète des filiales d'UBS et de Bank of America

- Une évaluation complète était requise après le transfert des activités de ces établissements lié au Brexit
- Un examen de la qualité des actifs et un test de résistance ont été effectués pour chaque banque
- L'exercice n'a pas révélé de déficit de fonds propres

La Banque centrale européenne (BCE) a publié ce jour les résultats d'une évaluation complète d'UBS Europe SE et de Bank of America Merrill Lynch International Designated Activity Company. Ces deux banques ont dû faire l'objet d'une évaluation à la suite du transfert de leurs activités du Royaume-Uni vers la zone euro en raison de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne. En conséquence de ce transfert, les deux banques ont atteint le critère de taille requis pour être directement supervisées par la supervision bancaire de la BCE.

Toutes les banques assujetties ou susceptibles d'être assujetties au contrôle direct de la BCE doivent faire l'objet d'une évaluation complète, consistant en un test de résistance et un examen de la qualité des actifs (*asset quality review, AQR*).

L'évaluation complète montre que les deux banques ne sont aucunement confrontées à un déficit de fonds propres car elles ne sont pas passées au-dessous des seuils pertinents appliqués dans l'AQR et le test de résistance. Toutefois, les banques doivent assurer le suivi des résultats de l'exercice et prendre des mesures en réponse aux conclusions de l'AQR

L'AQR est un exercice prudentiel plutôt que comptable et fournit à la BCE une évaluation ponctuelle de la valeur comptable des actifs d'une banque à une date donnée (le 30 juin 2019 dans le cas des filiales d'UBS et de Bank of America). L'AQR détermine également s'il est nécessaire de renforcer l'assise en

Banque centrale européenne

Direction générale Communication, Division Relations avec les médias
Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, internet : www.bankingsupervision.europa.eu

fonds propres d'une banque. L'AQR a été réalisé selon [la dernière version de la méthodologie dédiée de la BCE](#), publiée en juin 2018.

L'AQR a été complété par un exercice de test de résistance, qui a examiné comment la situation de fonds propres des banques évoluerait dans le cadre d'un scénario de référence et d'un scénario adverse sur la période de trois ans allant de mi-2019 à mi-2022. Ce test de résistance a été mené en utilisant la même méthodologie que celle appliquée en 2018 pour le test de résistance de l'Autorité bancaire européenne (ABE). Le scénario de référence a été actualisé avec les projections les plus récentes disponibles au début de l'exercice (principalement les projections macroéconomiques de juin 2019 établies par les services de l'Eurosystème pour la zone euro et les Perspectives de l'économie mondiale d'avril 2019 du FMI). Les hypothèses utilisées pour les scénarios du test de résistance ne pouvaient pas prendre en compte la crise actuelle du COVID-19, qui n'a commencé à évoluer qu'au premier trimestre 2020. La BCE travaille actuellement sur une approche cohérente pour toutes les entités supervisées afin de suivre l'impact de la crise du COVID-19.

Les seuils appliqués aux ratios pour identifier des déficits de fonds propres ont été maintenus aux mêmes niveaux que lors des exercices précédents, à savoir un ratio de fonds propres de catégorie 1 (*Common Equity Tier 1*, CET1) de 8 % pour l'AQR et le scénario de référence du test de résistance, et de 5,5 % pour le scénario adverse du test de résistance. Le ratio CET1 est un indicateur essentiel de la solidité financière des banques.

Les deux banques ont consenti à la divulgation des résultats de cet exercice.

Banque centrale européenne

Direction générale Communication, Division Relations avec les médias

Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, internet : www.bankingsupervision.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source

Traduction : Banque de France

Tableau 1

Évolution des ratios CET1 et besoins en fonds propres qui en résultent

Nom de la banque	CET1 initial ⁽¹⁾	CET1 après l'AQR ⁽¹⁾	CET1 scénario de référence ⁽²⁾	CET1 scénario adverse ⁽²⁾	Déficit CET1
	(%)	(%)	(%)	(%)	(en millions d'euros)
UBS Europe SE	26,07 %	26,07 %	25,59 %	18,96 %	0
Bank of America Merrill Lynch International Designated Activity Company	18,86 %	18,55 %	18,34 %	13,37 %	0

(1) Ratios CET1 au 30 juin 2019.

(2) Ratio CET1 le plus faible sur l'horizon de trois ans du test de résistance.

Les résultats détaillés et des informations sur le bilan de cet exercice peuvent être consultés sur le site internet de la BCE consacré à la supervision bancaire.

Pour toute demande d'information, les médias peuvent s'adresser à [Elizabeth Tepper](#),
au : +49 174 3086 505.

Banque centrale européenne

Direction générale Communication, Division Relations avec les médias

Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, internet : www.bankingsupervision.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source

Traduction : Banque de France